

République Française



Département de l'Hérault

MAIRIE DE FABREGUES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Mars 2016

Présents : M. Jacques MARTINIER – M. Jean-Marc ALAUZET – Mme Christine PALA
Mme Edith TRUC – Mme Mylène FOURCADE – M. Claude JUEN – M. Dominique CRAYSSAC
M. Jean-Olivier JOB – M. Pierre VAN CRAENENBROECK – M. Alain FAUCHARD
Mme Thérèse VIDAL – M. Philippe LIGNY – Mme Zohra PIETRANTONI – M. Jean-François CALONNE
Mme Sandra BEGUET – Mme Marie-Carmen GOMEZ – M. Sébastien FARRAUTO
Mme Amandine BATTAGLIA – M. Dominique WACHTER – M. Jean-Pierre LAPORTE
Mme Marielle FENECH-MONFORT – Mme Julie ANDRE.

Représentés : M. Christian SOUVEYRAS – Mme Myriam PENA – Mme Annie GUERGUIL
Mme Elisa VEIGA – M. Serge JACOB.

Absents : M. Laurent PITHON – Mme Colette ORTEGA.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 12.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations.

Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance.
Monsieur FAUCHARD est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Février 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Ordre du jour

1- Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision n° 16/01 du 22 Février 2016 : Contentieux – Décision de désigner la SCP MAILLOT pour la défense des intérêts de la Commune devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir suite à la délivrance d'un arrêté n'autorisant pas l'implantation d'une antenne de téléphonie.
- Décision n° 16/02 du 23 Février 2016 : Contentieux – Décision de désigner la SCP MARGALL D'ALBENAS pour la défense des intérêts de la Commune devant la Cour d'Appel de Montpellier dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme.

2- FINANCES : Régularisation d'opérations comptables sur les pénalités de renégociation des emprunts

Monsieur le Maire Adjoint, délégué aux Finances, indique que Monsieur le Trésorier Principal a relevé un défaut d'enregistrement comptable de pénalités de renégociations des emprunts. Cette anomalie est très ancienne et non identifiée après de multiples recherches par la trésorerie. Afin de procéder à sa régularisation, il est proposé de suivre les recommandations préconisées par le Comité National des Comptes Publics Locaux.

Il convient donc de procéder à cette rectification par une opération d'ordre non budgétaire, qui ne nécessite pas d'ouverture de nouveaux crédits. La correction sera effectuée par le Trésorier Municipal par le débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » d'un montant de 18 071,07 € et le crédit du compte 1641 de cette même somme.

Le Conseil Municipal (abstention de M. LAPORTE, Mme FENECH-MONFORT et de Mme ANDRE) autorise la rectification de ces écritures comptables selon le processus d'une opération d'ordre non budgétaire.

3- FINANCES : Adoption du Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire Adjoint chargé des Finances présente le projet de Budget Primitif 2016 pour la Commune de Fabrègues.

Le Conseil Municipal, à la majorité (contre : M. LAPORTE, Mme FENECH-MONFORT et Mme ANDRE – abstention : M. WACHTER), adopte le Budget Primitif 2016 tel que présenté.

4- FINANCES : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2016

Monsieur le Maire Adjoint, délégué aux Finances, propose de maintenir les taux d'imposition de l'année 2015 en 2016, soit :

- Taxe d'habitation à 14.70 %.
- Taxe foncière (bâti) à 20.35 %.
- Taxe foncière (non bâti) à 114.80 %.

... / ...

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable des membres de la majorité de la Commission Finances en date du 14 Mars 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition pour l'année 2016 proposés ci-dessus.

5- FINANCES : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Monsieur le Maire Adjoint, délégué aux Finances, propose au Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2015, d'affecter le résultat d'exploitation de 2015.

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015 :

Excédent d'investissement : 796 702.32 € + 39 683.89 (SIVOM) = 836 386.21 €
Excédent de fonctionnement : 200 591.08 € + 23 177.93 (SIVOM) = 223 769.01 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 AU BUDGET 2016 :

- Recettes d'investissement :
001 :836 386.21 €
1068 :18 071.07 €

- Recettes de fonctionnement :
002 : 223 769.01 €

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable des membres de la majorité de la Commission Finances en date du 14 Mars 2016.

Le Conseil Municipal (abstention de M. WACHTER, M. LAPORTE, Mme FENECH-MONFORT et de Mme ANDRE) affecte, tel que prévu, le résultat d'exploitation 2015.

6- VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE – Attribution des subventions aux associations pour 2016

Monsieur le Maire Adjoint, délégué à la Vie Associative, Sportive et Culturelle, propose au Conseil Municipal la liste des subventions « financières » qui pourraient être allouées aux associations en 2016.

Cette proposition a été examinée et approuvée lors de la réunion de la Commission Vie Associative, Sportive et Culturelle.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

ASSOCIATIONS	2013	2014	2015	2016	REMARQUES
A MOTS OUVERTS	600	600	600	600	
ACALF	2 400	2 400	2 400	2 400	
ACCUEIL, CULTURE, LOISIRS	1 000	1 000	1 000	1 000	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 000	1 000	1 000	1 000	
AS FABREGUES	23 800	23 800	23 800	23 800	
ASF (SOUS CONDITION)	0	4 200	4 200	4 200	
BADMINTON FABREGUOIS	1 100	1 100	1 100	1 100	
BASKET CLUB FABREGUOIS	8 200	8 200	8 200	8 200	

ASSOCIATIONS	2013	2014	2015	2016	REMARQUES
BOULE BLONDE	2 900	2 900	2 900	2 900	
CLUB INFORMATIQUE	0	0	0	600	
COLLEGE AS	1 300	1 300	1 300	1 300	
COMITE DE JUMELAGE	3 000	3 000	3 000	3 000	
COMITE DES FETES (sous condition)	15 000	15 000	4 000	0	Plus d'activité en 2016
ASSOCIATION TAURINE	4 000	4 000	0	0	Plus d'activité en 2016
COMPAGNIE HARMONIE DANSE	2 500	2 500	2 500	2 500	
COMPAGNIE HARMONIE DANSE (sous condition)	1 000	0	0	0	Pas de demande complémentaire en 2016
FABREGUES ATHLETISME	1 700	1 800	1 800	1 800	
FABREGUES ATHLETISME (sous condition)	0	0	200	0	Pas de demande complémentaire en 2016
COURIR A FABREGUES	4 200	4 200	4 200	4 200	
CYCLO CLUB FABREGUOIS	4 200	4 200	4 200	4 200	
DECLIC PHOTO	1 400	1 400	1 400	1 400	
ECOLE DE KARATE DE FABREGUES	1 500	1 500	1 500	1 500	
ECOLE DE KARATE DE FABREGUES (sous condition)	0	300	300	300	
ECURIE AUTO SPORT	1 300	1 300	1 300	0	Pas de demande de subvention en 2016
ETOILES DIFFUSION	0	0	0	0	Plus d'activité en 2016
FNACA	1 900	1 900	1 900	1 900	
GARDIENS DE LA GARDIOLE	2 500	2 500	0	0	Pas de demande de subvention en 2016
GOSPEL EOLE	1 000	1 000	1 000	1 000	
GYM DETENTE (sous condition)	1 000	1 000	1 000	0	Plus d'activité en 2016
GYM FORME	2 100	2 100	2 100	2 100	
INTERNOTE	4 600	4 600	4 600	4 600	
INTERNOTE (sous condition)	0	1 000	1 900	0	
JETEZ L'ENCRE	3 500	3 500	3 500	3 500	
JEUX DE MOTS	0	0	0	0	Pas de demande en 2016
JUDO JU-JITSU	1 900	1 900	1 900	1 900	
GAULE JOYEUSE	2 000	2 000	2 000	2 000	
L'ART A LA MAIRIE	2 200	2 200	2 200	2 200	
LES EAUX BLANCHES	600	600	600	600	
LES PETITES CHIPIES	1 200	1 200	1 200	0	Plus d'activité en 2016
LES QUATRE CHEMINS	3 300	3 300	3 300	3 300	
MUAY THAI PANITCHANK	2 500	2 500	2 500	2 500	
FESTIV'ARTS	3 000	3 000	3 000	3 000	
RUGBY	1 000	1 000	1 000	1 000	
SEVILLA	1 400	1 400	1 400	1 400	
STAJ	1 200	1 200	0	0	Plus d'activité en 2016
SYNDICAT DES CHASSEURS	3 000	3 000	3 000	3 000	
TAE KWON DO	600	600	600	600	
TENNIS CLUB FABREGUOIS	5 500	5 500	5 500	5 500	
TRIAL CLUB	2 500	2 500	2 500	2 500	
TRIAL CLUB (sous condition)	0	0	1 000	1 000	
UNC	800	800	800	800	
MEI HUA ZHANG	0	0	0	0	Pas de demande de subvention en 2016
JMC EN DELIRE	1 000	1 000	1 000	1 000	
MUSCU CLUB	2 500	2 600	2 600	2 600	
ARTPISTE	500	0	0	0	Pas de demande de subvention en 2016
LOISIRS ET DIVERTISSEMENTS	500	500	500	500	
ECHO	600	600	600	600	
PAPOUZ	1 000	700	0	0	Pas de demande de subvention en 2016
JARDINS DU COULAZOU	1 000	1 000	0	0	Transfert au CCAS
TWIRLING	500	500	500	500	
ECOLE DE MUSIQUE DE FABREGUES	650	650	650	650	

ASSOCIATIONS	2013	2014	2015	2016	REMARQUES
HAND BALL	0	800	800	800	
O'JAZZ DANCE	0	0	1 200	1 200	
CAVALIERS DE LA GARDIOLE	0	0	1 100	1 100	
O FIT	0	0	0	500	Proposition de subvention pour la première fois
LE CARRE D'AS	0	0	0	300	Proposition de subvention pour la première fois
MAISON MEDICALE DE GARDE	3 000	3 000	0	0	Transfert au CCAS

TOTAL GENERAL 142 650 147 350 128 350 120 150

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable des membres de la majorité de la Commission Vie Associative, Sportive et Culturelle en date du 11 Mars 2016.

En application de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur ALAUZET, Monsieur FAUCHARD et Monsieur CALONNE ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal (abstention de M. LAPORTE, Mme FENECH-MONFORT et de Mme ANDRE) approuve la répartition des subventions financières aux associations précitées pour l'année 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

7- GESTION DU PERSONNEL : Modification du Tableau des Effectifs

Madame le Maire Adjoint déléguée au Personnel propose les modifications suivantes :

Filière Administrative			
Emploi	Poste existant	Proposition	Nouvel effectif
Rédacteur (Cat. B) - TC	1	+ 1	2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, aux chapitres correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs présentée.

8- FESTIVITES : Modification des tarifs de droits de place en matière de festivités

Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Festivités expose :

La Commune va devoir encaisser les droits de place des manèges qui s'installent sur la Commune pendant la fête du village dans la mesure où aucun comité des fêtes n'a été constitué cette année.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Taille de la structure	Tarif du comité des fêtes	Tarif proposé
Moins de 3 mètres	18 €	25 €
> à 3 m < 7 m	36 €	45 €
> à 7 m < 12 m	70 €	75 €
12 m et plus	140 €	150 €

Un supplément de 5 €/ml (mètre linéaire) est également appliqué pour les structures autorisées à se raccorder sur le réseau électrique de la Commune à savoir les stands de bouche et les stands à faible consommation électrique.

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable des membres de la majorité de la Commission Festivités en date du 17 Mars 2016.

Le Conseil Municipal (abstention de M. LAPORTE, Mme FENECH-MONFORT et de Mme ANDRE) :

Article 1 :

Fixe le tarif des droits de place des manèges ou structures assimilées à :

- 25 € pour les structures de moins de 3 m,
- 45 € pour les structures comprises entre 3 m et 7 m,
- 75 € pour les structures comprises entre 7 m et 12 m,
- 150 € pour les structures de 12 m et plus.

Article 2 :

Autorise les stands de bouche et les stands à faible consommation électrique à se raccorder au réseau électrique de la Commune sous réserve du paiement d'un supplément de 5 €/ml (mètre linéaire).

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 43.